Asile et migration: plans pour les pays d'origine et de transit (Afghanistan, Albanie, Irak, Maroc, Somalie, Sri Lanka)

1999/2096(COS) - 24/02/2000

La commission a adopté le rapport de M. Jorge Salvador HERNANDEZ MOLLAR (PPE/DE, E) sur les demandeurs d'asile et migrants : plans d'action pour les pays d'origine au de transit. L'objectif principal des plans d'action consiste à analyser, dans les pays concernées (Afghanistan, Albanie, Maroc, Somalie, Sri Lanka et Iraq), la situation politique, économique et des droits de l'homme, les causes des migrations et les raisons qui conduisent les intéressés à quitter leur pays. La commission insiste sur la construction d'une politique européenne d'asile, fondée sur la pleine application de la Convention de Genève. C'est cette politique qui devra inspirer les relations de l'Union avec les pays tiers et notamment les principaux pays et régions d'origine les plus importants. Elle demande aussi des efforts ultérieurs afin de parvenir, dans les meilleurs délais, à l'introduction d'un système européen de protection temporaire efficace et équitable des expatriés et de solidarité lors de l'accueil et du séjour des expatriés qui en bénéficient. Elle souhaite également une harmonisation des instruments de protection complémentaire au statut de réfugié qui tienne compte de l'expérience et des règlements propres aux États membres ayant les standards humanitaires les plus élevés. En ce qui concerne l'immigration, la commission souligne le fait que, l'immigration étant un phénomène complexe qui relève de facteurs politiques, historiques, sociaux et économiques, l'immigrant irrégulier ne saurait pas être considéré un criminel mis sur le même pied que les responsables d'actes graves relevant de la criminalité organisée. La coopération avec les pays d'origine devrait se traduire par l'offre de services de l'UE pour faire office d'intermédiaire dans le cadre de négociations de paix en cas de conflit interne, pour l'octroi d'une assistance pour la mise en place d'une réforme administrative ou encore pour la lutte contre la corruption et pour le renforcement de l'aide au développement dans les pays concernés.